



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – spmfm@gers-agriculture.org

Web : www.apiservices.biz/fr/spmf <http://www.spmf.fr>

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

2 Décembre 2019

LES NIMBY ET LES CONSERVATOIRES D'ABEILLES NOIRES

Au printemps dernier, un courrier concernant la frénésie de créations de conservatoires d'abeilles noires (**voir page 7**) « rédigé par ADA France et le réseau des ADAS et validé lors du dernier conseil d'administration d'ADA France », cosigné, comme il se doit par une kyrielle de structures apicoles a été largement diffusé auprès de divers ministères et administrations concernées. Plus il y a de structures qui se créent et qui revendiquent chacune une représentativité, plus leurs instigateurs parlent « d'apiculture unie », ayant à cœur, de temps en temps, pour démontrer leur affirmation, de cosigner à plusieurs des courriers plus ou moins pertinents.

Concernant les conservatoires, quel est le problème, et quels sont les enjeux ?

L'apiculture n'est ni organisée, ni structurée. Dans ces conditions, n'importe qui, pour peu qu'il ait de l'énergie, de l'entregent, des finances ou du culot peut parfaitement se bombarder représentant des apiculteurs, expert en miel, en abeilles, voire en législation.

C'est dans ce contexte que nous voyons, depuis la médiatisation hasardeuse et catastrophique de l'affaire Gaucho, une multitude d'organisation naître et prospérer sur la défense de l'abeille et/ou du miel.... Qui parfois, ne possèdent même pas de ruches.

Il y avait autrefois 3 syndicats d'apiculteurs. Il y en a aujourd'hui 7, plus ADA France qui, en produisant par exemple ce type de courrier, hors réflexion collective de la filière sur des argumentations techniques sans tenir compte des travaux de l'ITSAP et des ADAS, constitue, de fait, un 8ème syndicat, qui a même demandé d'avoir un siège à l'INTERPROFESSION. Cette situation découle, peut-être, de la crainte, pour ses dirigeants de ne pas pouvoir s'exprimer dans l'un ou l'autre des 7 syndicats existants. Il faut dire à leur décharge que la démocratie apicole n'est pas toujours exemplaire. Il y a des structures dans lesquelles le choix est binaire : ou tu acceptes le point de vue dominant, ou tu t'en vas. C'est la raison pour laquelle, même sur des sujets délicats et complexes, très souvent, les décisions sont réputées être prises « à l'unanimité ».

Si chacun voit bien la différence entre le SPMF (structure technique « miel et abeille » sans aucune interférence politique, perpétuellement en recherche de propositions concrètes), et la FFAP (qui tente d'expliquer toutes les difficultés de l'apiculture par un complot de la part des conditionneurs, des firmes chimiques, etc. en position d'affrontement permanent avec tout ce qui est extérieur au microcosme apicole), personne ne saisit ce qui différencie les autres entre eux.

À l'évidence, la FFAP porte les mêmes positions que la Confédération Paysanne et l'UNAF, alors que la FNSEA et le SNA du nouveau président Alétru se retrouvent principalement dans les thèmes défendus par le SPMF. Quant au seul adhérent de la coordination rurale, il se positionne, à titre très personnel, en fonction des sujets et des circonstances tellement, du fait de ne pas avoir de réflexion collégiale, il souffre d'un manque total d'imagination. N'importe qui, à sa place, serait dans le même cas.

Si les dysfonctionnements consécutifs à cette désorganisation se limitaient à la sphère apicole, ce serait un moindre mal. Quand on aborde les grands enjeux, même si les solutions proposées sont radicalement différentes selon que l'on considère, comme la FFAP, avoir affaire à un complot ou, comme le SPMF, à une organisation qui ne fonctionne pas et qu'il faut structurer, les uns et les autres sont bien d'accords pour constater, sur leurs exploitations, que les abeilles se portent de plus en plus mal et qu'il n'y a quasiment plus d'acheteurs pour le miel français en gros. Nous sommes tous apiculteurs et légitimes à nous exprimer, même si cela gagnerait beaucoup à se faire dans un cadre plus transparent, intelligible et approprié.

Ce n'est plus du tout la même chose lorsqu'on a affaire à des gens totalement extérieurs au métier et qui, par appât du gain, opportunité idéologique, voire exploitation politique se moquent bien des questions de fond dont ils n'ont aucune connaissance technique... D'où cette catastrophe de voir évoquer, dans les médias, le prétendu écrasement des abeilles sauvages par *Apis mellifica*.

En plus des 7 syndicats + un, on a donc vu prospérer depuis quelques années ces structures qui se baptisent, « office », « ONG sans but lucratif » (tu parles), « association de défense des abeilles et/ou pollinisateurs sauvages », « laboratoire », et j'en passe.... Ces gens ont une imagination débordante. En général, ils ont beaucoup d'argent et rien d'autre à faire. Comme ils n'ont pas des centaines de ruches à s'occuper, ils ont beaucoup plus de temps que nous pour inonder les médias de leurs désinformations.

Leurs combats changent au gré des modes, des circonstances ou des emballements-médiatiques. Le dernier « truc » à la mode, ce sont les conservatoires d'abeilles noires. En ces temps du « c'était mieux avant », quoi de plus vendeur et attrayant que de défendre et « conserver », l'abeille originelle sélectionnée naturellement après plusieurs millions d'années d'évolution ?

Il s'agit là d'agitations médiatiques qui n'ont aucune conséquence, ni sur la conservation de l'abeille noire, ni sur la protection des abeilles, ni, en tout cas, sur la réglementation. Par contre, à terme, cela finira par installer, à côté des représentants légitimes de la filière, des idéologues malsains qui finiront bien un jour par devenir suffisamment puissants et incontournables pour peser, à notre place, sur le cadre réglementaire qui nous concerne.

Soyons clairs : si vraiment on voulait mettre en place un conservatoire d'abeille noire, il faudrait, en concertation et avec l'appui technique et scientifique de tous les instituts de recherche fondamentale et/ou appliquée (INRA, CNRS, ANSES, ITSAP, etc.)

- Étudier longuement le dossier et décider si, oui ou non, il y a un besoin,
- Sur quel(s) site(s), de quelle surface, et selon quels critères techniques,
- Et enfin budgétiser l'indemnisation des apiculteurs impactés dans les zones choisies de façon à leur permettre, soit de s'adapter, soit de déménager, soit en tout cas trouver une solution conforme aux règles de droit qui s'appliquent à tous en pareilles circonstances.

Certains apiculteurs, ceux qui ont rédigé ce courrier tout seuls dans leur coin en tout cas, adorent se faire peur. « *Ça y est, on est foutu, on ne va plus pouvoir transhumer tranquille, il faut rameuter tout le monde* ». Il faut dire que, en sortant de son rôle technique de terrain, le mode de (dys) fonctionnement d'ADA France rajoute à l'opacité. Au moins, aussi imparfaites soient elles, il arrive aux structures « syndicales » existantes de se réunir en AG, de diffuser de l'information, de voter des motions, etc. Rien de tout cela avec ADA France, ou, sinon, sur un mode pervers ou directif face à un public indifférent, inintéressé, non préparé ou qui n'est pas venu pour cela. Sur ces questions « politiques », rien n'est jamais débattu avec les adhérents de base préalablement informés de toutes les options et positions possibles. Pour cela, ils devraient, en amont, recevoir toute la masse d'informations indispensables et les lire. Ces sujets, particulièrement énergivores, sont, par manque de temps, quasi impossibles à traiter en plus du travail normal des ADAS.

Contrairement à ce qui est affirmé, le courrier d'ADA France n'est pas du tout « *un courrier d'ADA France rédigé par ADA France et le réseau des ADAS, etc.* » ... C'est un courrier rédigé sur un coin de table par quelques apiculteurs préoccupés par leur intérêt personnel (ou ce qu'ils en comprennent). Les adhérents du SPMF, à jour de cotisation de leur ADA peuvent témoigner qu'ils n'ont été, ni consultés, ni mis au courant, ni appelés à s'exprimer dans un climat désidéologisé, en ayant à leur disposition, en toute transparence, l'intégralité des informations. C'est pourtant la condition indispensable à l'efficacité de la prise de décisions.

Concernant la frayeur des interdictions de transhumance, il arrive régulièrement à tel ou tel maire de petite commune, de prendre un arrêté cherchant, sous les meilleurs ou pires prétextes, à limiter la transhumance. Systématiquement ce genre d'initiative est cassée par le préfet.

On voit bien l'exagération de la crainte de ces quelques collègues qui ont rédigé ce courrier au nom de tous les apiculteurs participants aux ADAS sans les informer de manière exhaustive de tous les enjeux ni les consulter.

Les promoteurs de ces « conservatoires », fussent-ils « grands professeurs », présidents, directeurs, managers, maitres de conférences etc... profitant de l'absence de structure reconnue représentative de la filière, ne font rien d'autre que des tempêtes dans des verres d'eau. De la « com » pure et simple à laquelle il faudrait répondre par des dossiers argumentés au lieu de se placer au même niveau.

Il est évident que, si on les laisse faire sans réagir de manière structurée, avec tous nos arguments techniques et scientifiques qui ne manquent pas¹, au bout du compte, ça finira mal. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans l'affaire gauchois. À force de raconter n'importe quoi et de faire uniquement de la communication, on est arrivé au désastre que nous connaissons aujourd'hui : tous les néonicotinoïdes ont été interdits et les abeilles ne se sont jamais portées aussi mal.

Il n'empêche que le sujet est d'une importance majeure. Non seulement les ruches se portent de plus en plus mal, non seulement plus aucun apiculteur n'est capable de dire clairement quelle est la génétique des abeilles qu'il utilise, mais, en plus, dans la plupart des régions, vouloir continuer à travailler en abeille noire relève de l'impossible exploit. On dirait qu'elles sont devenues trop fragiles.

Il faut dire que, par absence de structuration complète (objectifs, stratégies, financements) de la filière, la plupart des apiculteurs se démènent comme ils peuvent, ne se préoccupant que du court terme. Face aux impasses techniques auxquelles ils sont confrontés, ils font de plus en plus n'importe quoi.

Dans les années 50, pour se refaire après les intoxications récurrentes dans le grand bassin parisien, les collègues ont largement utilisé « l'italienne ». Il faut dire à ce sujet que, une fois de plus, le vocabulaire apicole se laisse aller à d'in vraisemblables approximations. L'abeille italienne, c'est de la noire. Ce que les apiculteurs appellent « italienne », c'est une race artificielle créée par la famille Piana comme la Buckfast a été créée par Frère ADAM. L'abeille est « artificielle ». Il n'y a que la famille qui soit « italienne ».

Il y a eu ensuite la caucasienne, puis la carniolienne. Un temps, la mode s'est polarisée sur la triple hybride (TH, caucasienne/Italienne Piana/Noire). Comme chacun sait, la mode, ça se démode. La TH n'a pas duré très longtemps. On a vu ensuite fleurir une ribambelle de « races » (parfois ce ne sont que des écotypes, parfois ce sont de vraies races, il arrive que ce soient des lignées plus ou moins bien stabilisées par tel ou tel éleveur).

Le plus souvent, il s'agit d'un magma génétique invraisemblable totalement immaîtrisé.

Aujourd'hui, la mode, c'est la buckfast. Il existe sous l'appellation « Buckfast » des abeilles quasi noires d'autres carrément jaunes, (avec toute la gamme), certaines qui ont besoin de 20kg de nourrissage pour récolter 15 kg de miel, d'autres enfin qui se régulent très bien et n'ont pas besoin de plus de nourrissage que des noires.

Les attaques contre les pratiques des apiculteurs sont, à la fois, injustes, scandaleuses, racoleuses, populistes, démagogues, et totalement dénuées de la moindre réflexion de fond et d'un minimum d'analyses scientifiques et techniques. Les promoteurs de ces conservatoires approximatifs d'abeilles noires surfent sur ces difficultés.

https://itsap.asso.fr/pages_thematiques/genetique/cahier-des-charges-conservatoires-dabeilles/

Pour y répondre, au lieu de balancer un courrier incomplet, approximatif, péremptoire, corporatiste et pour tout dire totalement contreproductif, il eût fallu mobiliser toutes les sources scientifiques et techniques possibles, disponibles dans les instituts scientifiques et les ADAS, mis en forme, validés et complétés par l'ITSAP. C'est-à-dire tout le contraire d'un courrier sommaire et lapidaire, intelligible aux seuls apiculteurs, et jeté à la va vite en croyant être compris des politiques et des administratifs.

En demandant à l'ITSAP de construire un dossier argumenté, plutôt que de faire de la communication clochemerlesque, le problème aurait été correctement posé... de là à ce qu'il soit résolu d'un coup de baguette magique, c'est une autre histoire. Cela participe du simplisme de notre désorganisation que de penser qu'il suffit d'écrire un simple courrier au ministre pour résoudre tous les problèmes.

Ces affaires des conservatoires d'abeilles ou des oppositions entre abeilles sauvages et abeilles domestiques, sont très graves et peuvent avoir des conséquences dramatiques. De plus en plus, on lit et on entend que les abeilles « domestiques » (*mellifica*) feraient une concurrence dramatique aux abeilles sauvages qui, de ce fait, seraient en voie de disparition.

Ce qui transparait clairement dans le courrier rédigé par quelques apiculteurs au nom d'ADA France sans avoir consulté tous les collègues intéressés, c'est le côté NIMBY. Qu'on en juge :

- « *Nous pensons que l'action de conservation des races d'abeilles est justifiée* » mais pas chez les signataires manifestement,
- « *Plusieurs apiculteurs adhérents aux ADAS utilisent l'abeille noire* », qu'est-ce que cela vient faire dans la discussion ? n'aurait-il pas mieux valu leur faire signer une attestation disant qu'ils étaient très contents de voir autour de chez eux des abeilles de toutes les couleurs et qu'ils étaient contre les conservatoires ?
- « *Par ailleurs, comme sur n'importe quelle surface du territoire, (excepté Ouessant et la Corse) comme pour n'importe quelle zone de fécondation, les apiculteurs ont la liberté de transhumer leurs ruches de quelque race que ce soit* » Qu'est-ce que cela veut dire ? qu'à part Ouessant et la Corse, il ne faut consacrer aucune zone destinée à conserver une génétique particulière ? Les choses simples devraient s'exprimer simplement.
- « *Nous souhaitons alerter sur le manque d'efficacité de certains conservatoires qui se trouvent dans des zones peu isolées : ils sont en effet à priori fortement soumis au risque d'hybridation* » ... de l'art d'enfoncer les portes ouvertes. À l'évidence, si, comme cela se fait jusqu'à présent, n'importe qui fait son conservatoire dans son coin sans rigueur ni encadrement technique et juridique, c'est juste du Clochemerle. On voit mal quel intérêt il peut y avoir à déranger les ministères pour cela. Le courrier d'ADA France n'a d'autre conséquence que de donner une légitimité à ces promoteurs de conservatoires purement virtuels.

Tout ce courrier rédigé à la hâte à la suite des préoccupations probablement individualistes de quelques apiculteurs cherchant à régler leurs problèmes personnels, n'est rien d'autre qu'une réaction de NIMBY : Not In My Back Yard.

Cet acronyme anglais est régulièrement utilisé pour qualifier les gens qui sont pour la construction des ponts, des autoroutes des tunnels, des centrales solaires ou éoliennes, bref tout ce qu'on voudra, sauf auprès de chez eux dans leur arrière-cour.

Sans parler du côté prodigieusement agaçant de se voir associé sans avoir été prévenu à une démarche inutile et nuisible, non concertée non préparée, ce n'est pas comme cela qu'on réglera nos problèmes.

À ce niveau, ce courrier se situe largement au-delà de l'inefficacité. Comme pour l'affaire gaucho, on atteint carrément le stade de la nuisance.... Bref, c'est suicidaire.

La génétique du cheptel apicole est devenue un vrai casse-tête. Malgré sa résistance exceptionnelle au métissage, qui peut se vanter aujourd'hui de pouvoir élever « normalement » des abeilles noires. Cela dit, entre l'introduction maîtrisée de race voisines comme la caucasienne ou la carniolienne, et l'importation frénétique tous azimuts de tout ce qui tombe sous la main au moment où on ne trouve rien d'autre ailleurs, il y a toute la différence entre la maîtrise difficile et laborieuse des difficultés de son métier et la fuite en avant suicidaire.

C'est à nous, apiculteurs professionnels, de nous sortir de cette affaire. À moins de vouloir répéter, à chaque fois, les erreurs de l'affaire gaucho, cela ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur l'ITSAP pour publier un dossier complet sur le sujet. La plupart des éléments sont déjà dans ses cartons.

Le plus tôt sera le mieux.

Pour le SPMF....

Joël Schiro, 2 décembre 2019

NOTE TECHNIQUE SUR LES CONSERVATOIRES D'ABEILLES NOIRES

PROBLEMATIQUES, ENJEUX ET RECHERCHES DE SOLUTIONS

Les apiculteurs professionnels, le réseau des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA) et, plus globalement, l'ensemble des acteurs de la filière apicole, sont de plus en plus souvent confrontés à l'émergence de projets de conservatoires de l'abeille noire dans différentes régions. Ces créations ne se font pas sans poser de nombreux problèmes, notamment en restreignant l'accès aux zones d'implantation de conservatoires pour certains apiculteurs.

Nous pensons que l'action de conservation des races d'abeilles est justifiée lorsqu'elle est menée en concertation et en partenariat avec l'ensemble de la filière, c'est pourquoi les ADA et l'ITSAP ont soutenu et participé à plusieurs initiatives allant dans ce sens, dont voici quelques exemples :

- L'Association de Conservation de l'Abeille Noire Bretonne (ACANB) est une des dix structures adhérentes du GIE Bretagne, l'organisme de développement apicole en Bretagne, et travail donc en coopération avec les représentants de la profession¹.
- De façon plus globale plusieurs apiculteurs adhérents aux ADA utilisent l'abeille noire (ou abeille locale).

L'ITSAP a co-rédigé un cahier des charges servant de socle méthodologique à la mise en place d'un conservatoire d'abeilles en 2013². Le résultat de ce travail a notamment largement servi de base à la rédaction de la version actuelle du cahier des charges de la FEDCAN³. Nous déplorons par ailleurs les modifications moins-disantes apportées à la partie « Concertation entre les apiculteurs utilisateurs de la zone » dans ce dernier document par rapport au texte original.

Nous, apiculteurs professionnels et structures représentatives de la filière, voulons alerter sur le développement de ces conservatoires tel qu'il est effectué actuellement, et souhaitons mettre en garde sur plusieurs points :

- **Malgré le fait qu'il s'agisse de projets intéressants l'ensemble des apiculteurs nous constatons un important manque de discussion et de concertation avec la profession lors de la mise en place des projets de conservatoire.**

Par ailleurs, comme sur n'importe quelle surface du territoire (excepté Ouessant et la Corse), comme pour n'importe quelle zone de fécondation, les apiculteurs ont la liberté de transhumer leurs ruches, de quelque race que ce soit. Aucune réglementation ne peut les en empêcher, ni décréter telle ou telle zone réservée à l'usage exclusif d'une zone de fécondation. Dans certains cas la mise en place arbitraire d'une telle zone pourrait même aller jusqu'à compromettre fortement la viabilité de certaines exploitations apicoles, surtout dans un contexte de changement climatique et de modifications de l'environnement agricole où les emplacements viables pour les ruches peuvent parfois se raréfier.

- **Nous constatons un manque d'accès à l'information, notamment aux comptes-rendus (méthodes et résultats) des travaux menés actuellement dans les conservatoires existants.** Combien de colonies ont été suivies les années passées ? avec quel protocole ? avec quels résultats ? Nous rappelons que l'ITSAP institut de l'abeille, et plusieurs ADA régionales, ont

¹ http://www.gie-elevages-bretagne.fr/admin/upload/20181002_pr_sentation_GIE_Elevages_ADA_Bretagne.pdf

² http://itsap.asso.fr/pages_thematiques/genetique/cahier-des-charges-conservatoires-dabeilles/

³ https://docs.wixstatic.com/ugd/a066a1_1d701a19f9c94625a033f83d5a0031e0.pdf

travaillé sur ces questions de sélection, testage, préservation de lignées, avec des protocoles d'expérimentation et de suivi rigoureux, et ces structures peuvent être reconnues comme expertes sur le sujet.

- **Nous ne disposons pas aujourd'hui de preuves scientifiques permettant d'attester la véracité des informations relayées par la FEDCAN et ses conservatoires, notamment au sujet des éléments suivants :**
 - **Concernant les conséquences de l'hybridation par des souches exogènes**, rien ne prouve qu'elle contribue aux pertes de colonies d'abeilles, renforce l'agressivité des abeilles, diminue la production de miel, diminue la longévité des abeilles, crée une inadaptation aux caractéristiques des souches exogènes... Rien ne prouve non plus que l'abeille noire soit plus performante sur toutes ces caractéristiques qu'une autre race d'abeilles.
 - **Concernant les qualités supposées de l'abeille noire** : rien ne montre que l'abeille noire est plus résistante aux ravageurs, tels que le *Varroa destructor*, que n'importe quelle autre race d'abeille. Par ailleurs, la **vente d'essaims adaptés à une zone de conservatoire** ne garantit pas que ces essaims soient adaptés dans d'autres secteurs géographiques (nous avons pu le vérifier de nombreuses fois avec les groupes sélection de différentes ADA : des souches très performantes chez un apiculteur, se révélaient peu ou pas intéressantes chez un autre d'un autre secteur géographique).

Il nous apparaît donc essentiel de ne pas diffuser des informations de ce type dans la presse, et de garder toute la prudence qui s'impose.
- **Nous nous interrogeons également sur l'utilité d'avoir de trop nombreux conservatoires pour une même race.** Il nous apparaîtrait plus pertinent que leur nombre soit limité, et que les conservatoires soient liés à des problématiques spécifiques (protection d'une race, étude du fonctionnement sans un traitement varroa, ...).
Enfin, nous souhaitons alerter sur le manque d'efficacité de certains conservatoires qui se trouvent dans des zones peu isolées : ils sont en effet a priori fortement soumis au risque d'hybridation.
- **Enfin, dans le contexte de changement climatique actuel, il nous semble essentiel de concentrer les efforts de travail sur des races adaptées à ce nouveau paradigme afin de garantir une apiculture durable.** Bien qu'intéressante à conserver de par son patrimoine génétique, l'abeille noire ne représente pas à elle seule la solution aux maux actuels de l'apiculture. Dans un contexte marqué par l'influence prépondérante de menaces issues d'autres continents (*Varroa*, frelon, ...), l'abeille noire ne dispose d'aucun avantage évolutif particulier.

Nous restons convaincus qu'un travail concerté et réfléchi au niveau régional sur la question de la conservation de l'abeille noire permettrait de résoudre la majorité des problématiques évoquées précédemment. C'est pourquoi nous souhaitons émettre plusieurs propositions permettant d'avancer sur ce sujet.

Nous invitons les différentes associations ayant pour but la conservation de l'abeille noire à se rapprocher de leur ADA régionale afin de les informer de leurs actions. En plus de renforcer la communication et la concertation sur le territoire cela permettra à ces associations et aux apiculteurs qui les composent de bénéficier de l'expertise présente au sein des ADA en matière de sélection, d'accompagnement à l'installation et de soutien technique aux apiculteurs.

En complément de cette expertise les ADA peuvent également proposer la participation à des formations pour apprendre aux apiculteurs intéressés à tester les colonies selon des protocoles rigoureux, reconnus et reproductibles.

Lors de l'émergence d'un projet de création d'un conservatoire, il apparaît nécessaire d'avoir une concertation avec les acteurs de la filière apicole :

- En région : ADA et apiculteurs professionnels, GDSA, syndicats, Conseil Régional...
- Mais également au niveau national : ITSAP pour un accompagnement technique performant sur la génétique, les schémas de conservation et sélection ou encore ANERCEA pour ses compétences en élevage et génétique.

Il nous apparaît également utile de mettre en place un protocole encadrant la mise en place, les activités et la gestion des conservatoires. Il s'agira de définir les objectifs de ces conservatoires, leur nombre, leurs actions, leur implantation, le travail avec les autres acteurs apicoles, et enfin leur gestion, afin de s'assurer qu'elle repose sur un collectif d'apiculteurs aguerris et légitimes. Les ADA vont prendre contact avec différents conservatoires potentiellement intéressés pour travailler à la mise en place d'un tel document dans les mois qui viennent.

Cette note constitue une alerte supplémentaire de la part des apiculteurs, venant notamment appuyer le courrier de mai 2018 de l'ANERCEA à destination du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur ce sujet, ainsi que la lettre de février 2018 d'INTERAPI aux députés européens concernant le rapport Erdős.

Nous espérons que la mobilisation de la filière sur cette problématique contribuera à améliorer la situation actuelle, et viendra renforcer la prise en compte de cette problématique. Il s'agit de permettre la cohabitation d'une apiculture professionnelle avec la conservation de l'abeille noire, deux préoccupations que nous ne jugeons pas antagonistes, mais bien toutes deux nécessaires dans l'intérêt de tous.



la fédération des ADA
Mars 2019

Jean Bernard GARNIER, président d'ADA France

Avec notamment le soutien direct des structures et syndicats suivants:



INTERAPI : L'interprofession des produits de la ruche

Éric LELONG, président d'INTERAPI

